Procès-verbal du Conseil Municipal de Saint-Jeures

Salle de la mairie, mercredi 1er juillet 2026 à 20 h 30

Présents : Mmes Rose-Marie Brottes, Sandrine Chomienne, Joëlle Maneval-Brottes, Mélanie Faure, Pauline Boute, Valérie Jullien-Vérilhac, Mrs Christian Ouillon, Hervé Dolmazon, Lucien Dumas, Philippe Libeyre, Sébastien Hochet, Yves Camail, Frédéric Dugué, Yvan Charreyron

Procurations : Mme Giséle Bonnet à M. Christian Ouillon

Absent : néant

Elue secrétaire de séance : M. Sébastien HOCHET

Ordre du jour

1. **Approbation du compte-rendu de la dernière séance :**

Monsieur le Maire propose d'approuver le compte-rendu de la dernière séance. Après délibération, le compte rendu de la séance du 26 mai 2026 est approuvé à l'unanimité

2. **Convention avec la Communauté de Commune du Haut Lignon pour la mise à disposition de deux animateurs du centre de loisirs durant la pause méridienne**

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré sur la nécessité d'assurer une continuité dans l'encadrement des enfants durant le temps méridien à l'école, considérant que la Communauté de Communes du Haut-Lignon peut mettre à disposition de la Commune deux animateurs du centre de loisirs intercommunal. Cette mise à disposition se déroulera du 15 juin 2026 au 31 décembre 2026 de 11h30 à 13h30, cette opération permettra d'améliorer la qualité de l'accueil des enfants pendant la pause méridienne. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à signer la convention avec la Communauté de Commune du Haut-Lignon.et approuve le montant de 5168 euros pour la période du 15 juin 2026 au 31 décembre 2026.

Approuvé à l'unanimité

3. **Délibération portant création d'un emploi permanent pour agent contractuel de droit public**

M. le Maire rappelle que les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant conformément à l'article L313-1 du code général de la fonction publique. Il appartient donc à l'*organe délibérant* de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au bon fonctionnement des services et de modifier le tableau des effectifs.
M. le Maire indique que la création de l'emploi est justifiée pour le fonctionnement de l'agence communale et aide au secrétariat de mairie. Cet emploi correspond au grade d'adjoint administratif, catégorie *C*, filière administrative. M. le Maire précise que la nature des fonctions *suivantes : travaux de secrétariat et gestion administrative* justifie particulièrement le recours à un agent contractuel.
La rémunération pourra être comprise dans la limite de la grille de rémunération C2.

Approuvé à l'unanimité

4. Maison du Bru – tarif pour une nuitée

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal d'une demande de l'association Diocésaine du Puy-en-Velay concernant le prêt de la salle du Bru pour une nuitée pour une vingtaine de personnes. Le Conseil Municipal, après avoir entendu le Maire dans ses explications et après en avoir délibéré, donne son accord pour la location de la grande salle du Bru pour une nuit au tarif de 150 euros, plus 80 euros de ménage si celui-ci n'est pas effectué par le locataire.

Approuvé à l'unanimité

5. Consultation pour l'approvisionnement en bois déchiqueté de la chaufferie communale – résultat appel offres

Monsieur le Maire rappelle qu'une consultation a été faite auprès de 5 entreprises pour l'approvisionnement en bois déchiqueté de la chaufferie communale. Les offres ont été réceptionnées jusqu'au 12 juin 2026 à 11 heures. L'ouverture des plis a eu lieu le 13 juin 2026 à 10 heures. 2 entreprises ont répondu.

La commission voirie propose que soit retenue l'offre de l'entreprise SAS ELEC BOIS MOULIN pour :

- Une fourniture d'un équivalent d'environ 500 Map au prix de 34,00 euros HT le Map.

Approuvé avec 14 pour et 1 abstention

6. Réfection de la toiture et implantation de panneaux solaires sur l'école de Freycenet - Résultat appel d'offres

Monsieur le Maire rappelle aux membres présents que les élus se sont prononcés favorablement à la poursuite de l'étude de maîtrise d'œuvre relative à la réfection de la toiture et à l'implantation de panneaux solaires sur l'école de Freycenet. Afin de mener à bien les travaux, Monsieur le Maire indique qu'un appel d'offre a été lancé, en procédure adaptée, le 28 mai 2026, pour une réception des offres le 22 juin 2026 à 12h00. Après l'analyse des offres réalisée par l'équipe de maîtrise d'œuvre en charge de l'opération, la commission des marchés s'est réunie le 1er juillet 2026, pour l'examen des offres.

Pour la réalisation de ces travaux, deux lots ont été déterminés :

• lot n°1 : charpente – couverture – zinguerie

• lot n°2 : photovoltaïque

Sur la base de l'analyse de l'équipe de maîtrise d'œuvre et de l'examen des offres en commission des marchés, il est proposé de retenir les entreprises suivantes :

Lot n°1 : Charpente – couverture – zinguerie

L'estimation réalisée par le maître d'œuvre était de 85 967,70 € HT. La commission des marchés a proposé de retenir l'offre de l'entreprise ANTOINE LAMANCHE TOITURE pour un montant de base de 67 651,91 € HT. La commission des marchés a proposé de retenir les options « traitement des bois » pour 11 400,00 € HT et « suivi des bois » pour 4 065,00 € HT.

Lot n°2 : Photovoltaïque

L'estimation réalisée par le maître d'œuvre était de 19 780,00 € HT
Le classement des offres s'établit ainsi :
La commission des marchés a proposé de retenir l'offre de l'entreprise FRAISSE & FILS pour un montant de base de 16 332,13€ HT.
La commission des marchés a proposé de retenir la PSE n°1 « Contrat de maintenance » pour un montant de 1 700,00 € HT.
Approuvé avec quatorze voix pour et une abstention ;

7. Réfection de la toiture de l'école de Freyceneet – demande de subvention à la Région au titre du PACTE 43

Monsieur le Maire présente le budget prévisionnel global de l'opération, sur la base des entreprises retenues, il précise que le financement de cette opération peut faire l'objet d'un soutien de la part de la Région Auvergne Rhône-Alpes, dans le cadre du PACTE 43, sur les dépenses relatives à la reprise de charpente et de couverture.

Le plan de financement de l'opération, sur la base des dépenses éligibles au financement de la Région, est le suivant :

Dépenses € HT		Recettes		
Charpente, couverture et zinguerie	67651,91€	Région Auvergne Rhône-Alpes	60 000,00 €	72,19%
Option 1 - traitement des bois	11 400,00€	Fonds propres	23 116,91 €	27,81 %
Option 2 - suivi des bois	4 065,00€			
TOTAL	**83 116,91€**	**TOTAL**	**83 116,91 €**	**100,00%**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents,
Valide le plan de financement prévisionnel de l'opération tel que présenté ci-dessus,
Autorise Monsieur le Maire à déposer un dossier de demande de subvention auprès des services de la Région.

Approuvé à l'unanimité

8. Travaux d'éclairage public extension EP à Freycenet

Monsieur le Maire expose aux Membres du Conseil Municipal qu'il y a lieu de prévoir les travaux d'Éclairage public extension EP à Freycenet. Un avant-projet de ces travaux a été réalisé en accord avec le Syndicat Départemental d'Énergies de la Haute-Loire auquel la commune a transféré la compétence Éclairage Public. L'estimation des dépenses correspondant aux conditions économiques actuelles s'élève à 10 059,36 € HT. Conformément aux décisions prises par son Comité, le Syndicat Départemental peut prendre en charge la réalisation de ces travaux en demandant à la Commune une participation de 55 %, soit : 10 059,36 x 55 % = 5 532,65 euros. Cette participation pourra éventuellement être revue en fin de travaux pour être réajustée suivant le montant des dépenses résultant du décompte définitif.

Approuvé à l'unanimité

9. *Questions diverses*

- Pour le contrôle des aires de jeux ainsi que des cages de foot, le devis de SOCOTEC est retenu pour un montant de 330 euros HT.
- Validation du Devis de l'entreprise Moulin, pour les travaux de la Rochette (surlargeur de tranchée).
- Des racks pour les vélos vont être installés dans les deux écoles.
- M. Lucien Dumas est désigné en tant qu'élu pour le Plan Pastoral Territorial
- Mme Joëlle Maneval Brottes est désignée en tant que référent Tourisme et M. Hervé Dolmazon responsable PR.
- Il y a lieu de mettre des casiers pour les déchets dans le nouveau cimetière de Saint-Jeures.
- Des devis vont être demandés pour peintures des passages piétons.
- Les radars pédagogiques vont être déplacés à Freycenet.

- * fin de séance* -